

BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2024

Seraincourt - Rueil - Gaillonnet



Sommaire

Informations Municipales

Résumés des procès verbaux des conseils municipaux : pages 2 à 17

Résultats des élections Européennes et législatives: page 18

Vie au village

Aménagement du village : page 19

Cérémonie du 8 mai : pages 20 et 21

Jeux inter-villages : page 22

Jeux Antiques de Sagy : page 23

Dans les rues du village : page 24

Associations

Bibliothèque : page 25

Foyer rural : pages 26 et 27

Les cannes de Serain, les petits métiers : page 28

A. S. gym : page 29

Environnement

Invasion de limaces : page 30

Connaissez-vous le jardin de pluie ? : page 31



Association sportive, tribune libre : Page 32

Photo de couverture: Pierre ARDITTI

Crédits photos: ; Alexandra SABY, Annie BAUER, Muriel TOUZALIN, Jean pierre MAURICE, Pierre ARDITTI, BING. (libre de droit)



Chères Seraincourtoises, chers Seraincourtois,

Chaque année, les vacances d'été sont attendues avec impatience. C'est traditionnellement un temps de retrouvailles, de repos, de pause et de transition.

Je vous souhaite à tous de profiter pleinement de cette période de repos.

Quant à elle, l'équipe communale prépare la rentrée et ceci en réalisant, notamment, les travaux de peinture demandés, lors des conseils d'école par nos institutrices et les délégués de parents, dans les classes de maternelle et la salle polyvalente.

La reprise, après cette période estivale, annonce nos retrouvailles qui devraient être, pour certains, un moment de plaisir. Retrouver ses voisins et amis pour ensemble finir ces quelques jours de congés sur notre nouveau terrain de pétanque et pour nos ados de mesurer leur performance sur la dalle de fitness tant attendue, qu'ils nous ont demandée et obtenue. Cet emplacement intergénérationnel, nouvellement acquis, sera, et c'est ce que j'espère, l'occasion de mieux se connaître et de pouvoir s'apprécier.

Les travaux présentés dans le bulletin de janvier 2024 sont maintenant terminés.

Reste la vidéoprotection, qui après des études complémentaires, dues à des changements d'intervenants a retardé la mise en route des travaux. Ces derniers pourront démarrer en septembre et seront opérationnels fin décembre, si tout se déroule comme prévu.

Le dossier d'isolation thermique de l'école est en appel d'offres.

Concernant les travaux terminés :

Le lavoir : Ce projet qui a déjà fait et fera encore couler beaucoup d'encre, notamment sur les réseaux sociaux, a pu être apprécié par nombre d'entre-vous, dont certains m'ont fait part de leur satisfaction de ne plus voir ces ruines dans un état d'abandon total.

Est-ce inutile pour certains d'améliorer notre cadre de vie ?

Qu'aurais-je entendu si j'avais laissé cet espace dans l'état !

Le parking rue des vallées

Créer, dans un premier temps, pour alléger le stationnement du centre-ville et deuxièmement un marché tous les dimanches matin, par tous les temps, historique oblige et utile à nos séniors ne pourra perdurer que si une majorité d'entre-nous puisse profiter d'y faire leurs courses régulièrement, tout en ayant le loisir de rencontrer ses voisins et faire de nouvelles connaissances,

Pour le bien-être du village, nous multiplions, comme décrit ci-dessus, les initiatives pour favoriser la communication entre villageois. Nous soutenons nos commerces de proximité, qui permettent, eux aussi, des contacts entre clients et clients commerçants, favorisant les dialogues pour le bien vivre dans le village.

Bien sûr certains problèmes persistent et d'autres émergent mais nous les abordons avec pragmatisme et volontarisme.

Les sujets qui reviennent le plus souvent sont ceux concernant les incivilités (bruit, vitesse, stationnement, arbres, branches, feuilles) et parfois, malheureusement de voisinage. Je souhaite que tous ces petits plus, que nous mettons en place, concernant et donnant la possibilité de mieux se connaître, fera que la communication, même délicate entre voisins, puisse se faire pour trouver la solution que seuls les concernés peuvent trouver.

L'équipe municipale, avec ses moyens, est déterminée à tout mettre en œuvre, avec vous, pour remédier le plus efficacement possible à ces problèmes.

Je remercie tous les habitants qui ont fleuri leur parterres, coupé les mauvaises herbes et taillé les haies qui gênent le passage ou les luminaires, c'est un bon exemple qui rend le village plus accueillant.

Je remercie les équipes responsables d'associations municipales, créatrices de liens sociaux essentiels, ainsi que les nombreux bénévoles qui offrent à chacun la possibilité de pratiquer une activité artistique, culturelle et sportive dans notre village, sans oublier le ludique, qui depuis quelque temps, a profité à bon nombre de Seraincourtois.

Je renouvelle mon souhait de belles et bonnes vacances d'été à ceux qui partiront comme à ceux qui resteront, pour profiter des charmes **grandissants** de notre village.

Le Maire

Anne-Marie MAURICE.



**Résumés des comptes rendus du conseil
municipal de l'année 2023 / 2024**
L'intégralité est disponible sur le site de la mairie



Conseil du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 13 décembre 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE,

Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. VINOLAS .

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à M. MAURICE

Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. SCHWEIZER

Mme RAYSSEGUIER à Mme CHABRIT

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU
31 OCTOBRE 2023**

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix

Vote à la majorité

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE**

Délibération 2023/12-40

Mme le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à la modification de ses statuts. La notification aux communes est en date du 24 novembre 2023.

Mme le Maire précise qu'elle souhaite modifier l'article 18.13 « ruissellement » et remplacer le « OU » par « ET ».

M. FERREIRA précise quant à lui que l'ajout de l'article L4251-17 aborde les sujets d'actions de développement économique.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Vu le dernier arrêté Préfectoral en date du 18 janvier 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Après exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, les membres du conseil :

Approuve les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Autorise Madame la Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,

Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Vote à l'unanimité

**CONVENTION SIEVAM / SDIS : PRESTATION DE
CONTRÔLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU
INCENDIE COMMUNAUX**

Délibération 2023/12-41

Lecture par Mme le Maire de la convention.

Après contrôles sur la commune, il s'avère que le débit n'est pas suffisant en bars (50-51 au lieu de 60 bars nécessaires). Le SDIS va donc se charger de fournir un camion supplémentaire en cas d'incendie en attendant que des travaux de mise aux normes des tuyaux soient effectués (coût estimé : 200 000 euros)

En cas d'adhésion à la convention, contrôle tous les 2 ans.

Adhésion SIEVAM : 25 euros

Il est donc proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.2225-4 et R. 2225-9 ;

Vu l'Arrêté ministériel n° INTE 1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-0014 du 28 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie du Val d'Oise ;

Considérant le Règlement départemental de DECI du Val d'Oise version du 28 février 2017 ;

Vu le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la délibération du SIEVAM en date du 7 décembre 2023 proposant aux communes adhérentes une prestation afférente au contrôle technique des points d'eau incendie communaux ; Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame Anne-Marie MAURICE, Maire, le conseil municipal :

Décide de confier le contrôle technique des points d'eau incendie de la commune au SIEVAM ;

Autorise Mme Anne-Marie MAURICE, Maire, à signer tout document relatif à cette prestation.

Vote à l'unanimité

CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION ET DE MISE à DISPOSITION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE PARTAGÉE DE GESTION DES POINTS D'EAUX D'INCENDIE (PEI).

REMOcRA

Délibération 2023/12-42

Lecture par Mme le Maire de la convention.

La convention a pour objet de définir l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition au profit du bénéficiaire de l'application informatique ayant pour fonction la gestion partagée des PEI.

Cette application, dénommée REMOcRA est un lien direct avec le système de gestion des opérations du SDIS 95.

M. VINOLAS demande le coût de l'adhésion à cette convention.

Mme le Maire répond que cette application REMOCRA est gratuite.

M. MAURICE précise que dans ce cas, c'est l'utilité qui prévaut.

Vote à l'unanimité

BUDGET COMMUNE : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT à HAUTEUR DE 25%

Délibération 2023/12-43

M. SCHWEIZER, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget commune de l'exercice 2024.

Il demande d'affecter les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement

BUDGET COMMUNE

SECTION INVESTISSEMENT

N° chapitre	Nom du chapitre	Montant crédits 2023	Montant proposé pour 2024 (25%)
204	Subventions équipements versées	130 000,00 €	32 500,00€
20	Immobilisations incorporelles	56 000,00 €	14 000 €
21	Immobilisations corporelles	565 500,00 €	141 375,00 €
16	Emprunts et dettes	40 000,00 €	0,00 €
10	Taxes d'aménagement	0,00 €	0,00 €
TOTAL		791 500, 00 €	187 875,00 €

Mme REUSSARD demande pourquoi appliquer le seuil maximum(soit 25%)

M. SCHWEIZER explique que les comptes 2023 n'étant pas clôturés, il est nécessaire de prévoir ces crédits si des factures imprévues se présentaient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Mme le Maire à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier 2024 et le vote du Budget Commune 2024.

Vote : 1 abstention

Accepté à la majorité

BUDGET LOGEMENT : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25%

Délibération 2023/12-44

M. SCHWEIZER, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif annexe des logements de l'exercice 2024.

Il demande d'affecter les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS**SECTION INVESTISSEMENT**

N° chapitre	Nom du chapitre	Montant crédits 2023	Montant proposé pour 2024 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	720,24 €	180,06 €
23	Immobilisations en cours	60 282,16 €	15 070,54 €
16	Emprunts et dettes	14 500,00 €	3 625,00 €
020	Dépenses imprévues		0,00 €
TOTAL		75 502,40 €	187 875,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Mme le Maire à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier 2024 et le vote du BP Logement 2024.

Vote : 1 abstention

Accepté à la majorité

Pas de nouvelle DM : en attente de la trésorerie

QUESTIONS DIVERSES**1 - DENOMINATION du lavoir de Bellevue**

Mme le Maire présente le sujet :

En 2015, Monsieur Guy DECOULONVILLIERS (Historien) avait pris contact avec la Mairie afin d'associer le Nom du Général FRIANT à un lieu de la commune.

Pour rappel, le Général FRIANT était un général Français de la Révolution et de l'Empire, comte de l'Empire et pair de France, décédé le 24 juin 1829 à Seraincourt. Vous pouvez voir son nom gravé sur l'Arc de Triomphe.

M. VINOLAS fait remarquer que les briques ne sont pas tous de la même taille. Mme le Maire explique que c'est un choix de la commune d'avoir conservé, quand c'était possible, les anciennes briques et d'avoir complété avec des briques neuves.

Mme le Maire propose de dénommer le LAVOIR BELLEVUE, récemment restauré, en LAVOIR Général FRIANT, comme l'avait proposé M. et Mme Laroche, propriétaire du lavoir et qui ont cédé pour 1 Franc symbolique ce vestige à la commune.

Mme REUSSART et M. BALLOT suggèrent qu'un autre lieu soit choisi car le lavoir n'est pas suffisamment à la hauteur pour honorer sa mémoire. Elle propose un square ou la place du Marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Mme le Maire à **dénommer la place du Marché « PLACE GENERAL FRIANT »**

Vote : 1 vote contre - Accepté à la majorité

2 - COMMISSION ELECTORALE

Membres de la commission : Nadège RAYSSEGUIER
Jean-Pierre MAURICE – Mari- Lyne SCHEMBRI
Yves BALLOT - Jean-Louis VINOLAS - Pierre Marie DARNAUT

Prochaine commission électorale : Jeudi 28 décembre à 17h

3 - QUESTION posée à M. VINOLAS de M. ARDITTI

M. ARDITTI étant absent, car souffrant, Mme le Maire propose de reporter la question au prochain conseil.

4 - QUESTION posée de M. Maurice à M. VINOLAS

*Monsieur Vinolas,
En relisant vos tribunes sur les bulletins municipaux, j'ai remarqué que depuis janvier 2021, à plusieurs reprises, vous annoncez vous engagez à agir pour mettre en œuvre les moyens nécessaires afin que les agents communaux puissent travailler dans de bonnes conditions.*

Engagement que je peux comprendre, constatant que vous même avez subi en 2012 à l'âge de 55 ans un harcèlement moral suivi d'un licenciement abusif, qui, je le regrette pour vous, entretient un trouble obsessionnel évident sur ce sujet. Constatant que vous vous engagiez à agir pour pallier cet état de fait, pouvez-vous nous informer des actions que vous avez menées depuis ces deux ans.

Mr Vinolas commence sa réponse en demandant à Mme le Maire pourquoi Mr MAURICE ne pose des questions qu'à lui.

Sur ce, M. Maurice demande la parole. Mme le maire refuse et demande à M. VINOLAS de terminer sa réponse.

M. VINOLAS prend la parole

Mme Maurice, mes chers collègues, M. Maurice, La tribune libre de janvier 2021 que vous citez a été envoyée à M. Arditti le 15-nov-2020, c'est à dire à peine 4 mois et demi après les élections municipales. En tant que conseiller d'opposition, j'étais prêt à coopérer avec vous et tous les membres de ce conseil (le 4-juillet 2020, je n'ai été admis qu'aux commissions bâtiment, cimetièrre, éclairage public et au Conservatoire du Vexin en tant que délégué), si vous aviez fait appel à moi, j'aurais pu vous aider à améliorer les conditions de travail des agents communaux, hélas, j'ai vite déchanté car j'ai constaté que M. Maurice était toujours aussi présent, qu'il décidait de tout et à chaque fois que je vous ait écrit, Mme Maurice c'est finalement M. Maurice qui a répondu c'est donc lui qui a les pleins pouvoirs à Seraincourt. Concernant les agents municipaux le turnover (c'est-à dire la rotation du personnel) est trop rapide pour que nous puissions établir des relations de confiance, la nouvelle secrétaire embauchée le 14 novembre 2022 ne nous a jamais été présentée, on ne la voit plus depuis bien longtemps, pourquoi ? Lydia a quitté précipitamment la mairie en 2022, pourquoi ? Vous comprenez bien qu'il y a un vrai malaise chez les agents municipaux, quelles sont les conclusions des entretiens annuels d'évaluation ? Au passage, je suis toujours dans l'attente de votre réponse suite au mail de Lydia Olivier du 07-oct-2022, pourquoi est-ce toujours M. Maurice qui répond à votre place ? Que s'est-il passé, avez-vous fait une enquête ? Quelles sont les conclusions ? A l'évidence, je suis arrivé à la conclusion que les conseillers d'opposition n'ont aucun pouvoir au sein de ce conseil, j'en suis le premier déçu, les seules idées que je peux avoir je ne pourrai jamais les mettre en application, mais je suis patient 2026 approche à grands pas, pour l'instant ma seule contribution c'est de vous empêcher de faire des mauvais choix.

Mme Maurice, comment se fait-il que je sois le seul conseiller d'opposition questionné par les membres de la majorité ?

Jusqu'à preuve du contraire, c'est vous et votre liste vous avez obtenu la majorité, personnellement je n'ai aucun pouvoir il est donc inutile de m'interroger, depuis un certain temps, je note que M. Maurice m'a pris en grippe puisqu'il n'interroge que moi, pourquoi ? Pour en finir, à l'avenir, n'ayant aucun pouvoir sur l'exécutif, je ne répondrai à aucune question des élus de la majorité.

Je n'ai rien d'autre à rajouter.

Monsieur MAURICE fait remarquer, tout d'abord à M Vinolas, qu'il ne lui pose pas de question, mais lui demande uniquement des éclaircissements sur ses déclarations suspicieuses, sorties de son imaginaire et que quand il pose des questions à ses collègues de l'opposition ces derniers donnent des réponses, ce qui n'a jamais été le cas de Mr VINOLAS, puis répond à Mr VINOLAS.

M. MAURICE prend la parole

*Votre hargne pour défendre, le personnel communal, en particulier, une certaine secrétaire, doit cacher de sacrées surprises, surprises qui ne le sont pas pour moi. Comme à votre habitude, à cette époque, cette façon de faire devait être inscrite dans vos gènes, vous vous serviez d'autrui, pour distiller votre venin en restant caché. Quels ont été vos accords et promesses, au profit de cette secrétaire, pour quelle contrevienne, comme elle l'a fait, à la déontologie de son poste et à son devoir de réserve ? Ceci est la véritable base de sa déconvenue. Son acceptation de devenir votre complice pour vous aider à obtenir, votre Graal... la place de maire ! En appliquant vos principes, cela ne lui a créé qu'un désagrément, celui d'avoir cru à vos bonnes paroles, sans prendre garde à votre perfidie et votre fourberie, elle a payé pour cela. Passer un accord avec vous c'est passer un accord avec Ponce Pilate. Si le plan machiavélique que vous avez monté échoue, ce n'est pas vous. Vous vous en lavez les mains. Vos prévisions et analyses, sur l'élection communale de 2020, étant, comme chacun a pu le constater, contraire à la réalité, c'est cette malheureuse, bien qu'elle l'ait cherché, qui en a payé le tribut. Pour mémoire Mr Vinolas il me semble, que lors du conseil municipal du 02 avril 2021, cette secrétaire qui était exceptionnellement restée présente, jusqu'à la fin de la séance pour entendre ce qu'ensemble vous aviez décidé de divulguer, lors des questions diverses, dans votre but constant de discriminer, est repartie déçue, car une fois encore, pour vous, affirmer des contres vérités, en présentiel n'est pas, comme sur votre blog, votre point fort. **Qu'avez-vous fait pour elle ! Quels moyens avez-vous mis en œuvre, pour la sortir du mauvais pas dans lequel vous l'avez mise !***

*Pour conclure à plusieurs reprises, lors des CM, après avoir refusé de justifier vos déclarations ubuesques et mensongères, vous aviez pris publiquement, l'engagement de me répondre par mail personnel, engagement qui vous permettait, sur l'instant et comme à votre habitude, d'échapper à la réponse. A ce jour je constate, qu'aucun mail de votre part ne m'est parvenu et une nouvelle fois que vos engagements ne sont pas tenus. **Vous qui aimez faire des comparaisons stupides avec des acteurs, je vous renvoie à la chanteuse DALIDA dans parole et parole et parole, ce sera ma conclusion.***

Fin de la séance à 20.30

Corinne CHABRIT
Secrétaire de Séance

Anne-Marie MAURICE
Le Maire



Conseil municipal
du
20 février 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, Mme RAYSSEGUIER, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. SIMON, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à Mme. RAYSSEGUIER

Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. SCHWEIZER

Mme LOZACH à Mme MAURICE

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme RAYSSEGUIER est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 décembre 2023

1 vote contre

Approbation à la majorité

1 - DEMANDES DE SUBVENTIONS A TOUS LES ORGANISMES : ETAT, PNR, REGION, DEPARTEMENT, DSIL, DETR, CRTE/FONDS VERT et DRAC

Délibération 2024-02-01

Mme Le Maire explique que pour tous les dossiers de subventions aux organismes précités, il convient d'établir une délibération pour chacun d'eux

Mme REUSSARD, contrairement à ce que soutient Mme le Maire, affirme que ce vote n'a pas à avoir lieu. Mme le Maire a pouvoir pour monter le dossier sans avoir besoin de délibération.

Mme REUSSARD demande que son refus de voter soit notifié. M. Ballot prend le parti de Mme REUSSARD et à son tour demande si la raison du refus de voter de sa collègue ne doit pas être noté. Mme le Maire confirme à Mme REUSSARD et M. BALLOT qu'un refus de voter est considéré comme une abstention. M. MAURICE demande quelles sont les types de réponses à un vote. Mme le Maire et M. le 1^{er} adjoint répondent qu'il y a 3 possibilités de réponses lors d'un vote : Pour / Contre / Abstention. M. MAURICE dit qu'il n'y a pas lieu à

débat et qu'un refus de vote est une abstention.

1 abstention

Approbation à la majorité

2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE

Délibération 2024-02-02

Le taux de subvention est calculé au cas par cas avec un taux maximum de 80% et un financement au minimum légal à 20% pour notre collectivité.

Considérant que le coût des travaux est estimé à 220 000 € HT après l'obtention des devis

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

Décide de solliciter une subvention auprès du Département pour réaliser les travaux d'isolation thermique.

Approuve les plans de financement suivant:

Financeurs	Nom de la subvention	Montant HT	Taux
Aides aux territoires	Fonds verts	55 000 €	25 %
Conseil départemental	Rénovation bâtiments publics + bonification	55 000 €	25 %
	5 à 10 %		
Conseil régional	Stratégie régionale climat	66 000 €	30 %
Sous-total			
Autofinancement		44 000 e	20%
Coût HT		220 000 €	

Dit que la commune de Seraincourt s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué sans dépasser 20%.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet.

3 Abstentions

Approbation à la majorité

3 - NOMINATION D'UN DELEGUE A LA CLECT

Délibération 2024-02-03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'art 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération 2017-09-40 de la Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC) adoptant le passage en FPU et prévoyant la constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Considérant que la CLECT a pour principales mission de :

Procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Proposer la stratégie de répartition financière à adopter dans le cadre de la FPU en cas d'arrivées et de départs d'entreprises du territoire.

Considérant la nécessité de désigner un membre représentant la commune au sein de la CLECT

Il est demandé au conseil Municipal de désigner son représentant au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges. Mme le Maire demande si un membre du conseil est intéressé pour cette commission. Pas de postulant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de M. SCHWEIZER

Approbation à l'unanimité

4 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2024

Délibération 2024-02-03

M. SCHWEIZER présente budget pour le programme 2024 des travaux d'enfouissement rue de la Cavée, rue de l'Eau Brillante et impasse de la Dime. Il explique que l'on clôture le programme 2022.

	Coût HT
Basse tension	102 061, 78 €
Eclairage Public	95 744, 87 €
Courants faibles	69 075, 15 €
Total	266 881, 80 €

Taux de participation communale : 30 %.

Soit un coût pour la commune de 80 064.54 € H.T

Il est demande au conseil Municipale d'approuver ces travaux et de valider le budget nécessaire pour ces travaux.

Approbation à l'unanimité

5 - MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Délibération 2024-02-03

Le conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, la commune de SERAINCOURT est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Autorise Mme Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approbation à l'unanimité

6 - REGLEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 (RODP 2023)

Délibération 2024-02-03

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2023, selon le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007 et de la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2016, GRDF doit verser une redevance à la commune.

Base de calcul [(0.035 x L) + 100] x Coefficient

L : longueur exprimée en mètre de canalisations du domaine : 1266

Coefficient : coefficient de revalorisation : 1.39

M. Ballot dit que la formule a changé mais qu'il est d'accord sur le montant.

Soit 201.00€ pour l'année 2023

Approbation à l'unanimité

7 - PERMIS DE LOUER

Délibération 2024-02-03

Instauration du permis de louer Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH) et notamment ses articles L.634-1 à L.635-11 et R.634-1 à R.635-4, Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), Considérant le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisée (PDALHPD) et le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI),

Madame le Maire expose :

La loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) renforce les outils de lutte contre l'habitat indigne en proposant notamment le permis de louer, permettant de contrôler la mise en location pour les territoires présentant une proportion importante d'habitat dégradé ou dans lesquels l'habitat dégradé est susceptible de se développer.

Les articles L.634-1 à L.635-11 du code de la construction et de l'habitation instaurent le permis de louer. L'objectif du permis de louer est de renforcer la lutte contre l'habitat indigne en s'assurant que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants ni à la salubrité publique.

Pour Seraincourt, il s'agira également de contrôler le nombre de stationnements autorisés par logement et fixé par le PLU. Le périmètre défini sera celui de l'ensemble de la commune.

Ce dispositif permet de soumettre la mise en location d'un logement par un bailleur à deux types de régimes :

- La déclaration de mise en location oblige les propriétaires à déclarer à la collectivité la mise en location d'un bien dans les 15 jours suivants la conclusion d'un nouveau contrat de location. Il donne lieu à la délivrance d'un récépissé.

- L'autorisation préalable de mise en location est un régime plus contraignant puisqu'il conditionne la conclusion d'un contrat de location à l'obtention d'une autorisation préalable. Délivrée dans un délai d'un mois, cette autorisation est valable deux ans suivant sa délivrance si le logement n'a pas été mis en location. Le transfert de l'autorisation à un nouvel acquéreur s'effectue après déclaration auprès de la collectivité et la demande d'autorisation devra être renouvelée à chaque nouvelle mise en location. L'autorisation doit être jointe au contrat de bail à chaque nouvelle mise en location ou relocation.

Ces deux régimes permettront au service commun de réaliser des contrôles pour vérifier la qualité des logements mis en location. En outre, les propriétaires contrevenants au respect de la déclaration ou de l'autorisation préalable de mise en location seront passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Par ailleurs, la décision de refus d'une demande d'autorisation sera transmise à la Caisse d'Allocations Familiales, à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole et aux services fiscaux.

La mise en œuvre du dispositif ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la publication de la délibération d'instauration du permis de louer. Ce délai doit permettre :

De définir la gestion de ce nouveau dispositif et nommer la personne en charge des contrôles,

D'informer individuellement tous les propriétaires concernés dans les secteurs soumis au dispositif,

D'informer par le biais des médias (presse, site internet ou autre) le grand public notamment les propriétaires bailleurs, les locataires ou encore les professionnels de l'immobilier,

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'instaurer à compter du 1er mars 2024 : Un régime d'autorisation préalable à la mise en location sur le périmètre de l'ensemble de la commune de Seraincourt

- Que la mise en place du dispositif fera l'objet d'une publicité par voie de presse, de courrier et sur internet

- Que les formulaires de demande d'autorisation préalable seront disponibles à l'accueil en Mairie,

- Que les dossiers de demande d'autorisation préalable devront être envoyés à la mairie de Seraincourt par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposé à l'accueil contre récépissé.

D'indiquer que la délibération exécutoire sera transmise à la caisse d'allocation familiale (CAF), à la caisse de mutualité sociale agricole (MSA), aux services fiscaux et au comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisée,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

M. Ballot demande quels sont les moyens de contrôler. Mme Maurice répond que c'est un important travail de terrain. On ne sait pas qui est locataire. M. Maurice précise que certains propriétaires ne respectent pas la loi. Mme Reussart demande quels sont les logements concernés. Mme Maurice précise que tous les logements sont concernés. M. Schweizer explique qu'il y a de gros problème de stationnement sur la commune. Mme Maurice précise qu'il reste à définir le périmètre exact et la personne qui va se charger de déterminer le périmètre. M. Ballot voit donc 2 finalités : les logements insalubres et les places de stationnement.

4 contre

1 abstention

Approbation à la majorité

8 - RESULTAT de l'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE à la MISE en PLACE des PERIMETRES de PROTECTION du CAPTAGE de la SOURCE de l'EAU BRILLANTE SITUE à SERAINCOURT

Par arrêté inter préfectoral N° 2023-17503, Il a été procédé, sur le territoire de Seraincourt, Frémainville et Jambville, au profit du Syndicat intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM), du vendredi 5 janvier 2024 au mardi 6 février 2024, une enquête publique unique relative à la mise en place des périmètres de protection du captage de la source de l'Eau Brillante, sur la commune de Seraincourt.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le dossier.

M. Ballot n'a pas d'opposition sur le périmètre.

M. Digaire explique qu'il y a trop de contrainte.

Mme Maurice rappelle les 3 zones à étudier : Zone de Protection immédiate, zone de protection rapprochée, Zone de protection éloignée.

M. Digaire rappelle que seule la commune de Seraincourt est impactée alors que la commune fournit 7 communes en eau. Il demande que les autres communes soient également impactées. Elles ne participent pas au financement. Il n'est donc pas d'accord avec le projet. Il suggère de couper l'eau du captage. Quid de la compensation des pertes pour les agriculteurs ?

M. Maurice rappelle que l'eau de ce captage est conforme aux normes de l'ARS.

Zone de Protection immédiate : OK

Zone de protection rapprochée : trop de contrainte. Met les agriculteurs sur la touche

Zone de protection éloignée : pas de produits phyto pour les agriculteurs. Il est demandé une indemnisation pour les agriculteurs.

2 votes favorables

Avis défavorable à la majorité

9 - DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR SERAINCOURT

Madame le Maire demande la mise en place d'une réunion de travail afin de définir les secteurs pertinents du territoire communal pour l'installation d'énergie renouvelables.

Réflexion qui sera menée pour chaque énergie disponible :

Solaire Thermique - Solaire Photovoltaïque, Géothermie Biomasse ...

Il est nécessaire de remettre un dossier au PNR avant le 26 mars.

Dans ce dossier, il faudra définir les besoins de la commune.

Cartographie du PNR en attente.

La géothermie est déjà prévue pour l'école.

QUESTIONS DIVERSES

Instauration de la taxe de séjour sur la commune de Seraincourt qui compte 5 maisons d'Hôtes.

Le tarif varie de 1 à 5% du prix de la location par nuitée et par personne selon le site Service public.

Accord à l'unanimité.

Commission travaux

Madame Maurice rappelle Ses actions :

Problème avec une plaque d'égout rue Normande : Fait immédiatement par le SIARP. Il aurait été préférable d'appeler la mairie plutôt qu'un étalage sur les réseaux.

Sonde Chaudière école défectueuse : réglé. Convention signée avec Caldéo.

Nid de poule JAMBVILLE : réglé. Trou bouché par l'agent d'entretien de la commune.

Problème Trottoir / écoulement d'eau : cf M. LENOIR. Problème réglé.

Panneau « Défense de Stationner » demander par Mme REAU.

Eglise : emplacement d'un panneau à changer.

Rue des Patis : Problème d'écoulement d'eau en cas de fortes pluies. Dossier en attente.

Salle polyvalente : fuite d'eau. Robinet fermé. Ruissellement important. Mme le Maire à fait le nécessaire. Problème réglé.

Question de M. Digaire à M. Vinolas

D'après mes informations émanant de votre part, vous déclarez être thermicien et donc être apte à pouvoir établir une étude qui serait destinée à améliorer les performances thermiques de l'école et de la salle polyvalente. A ce jour de nombreux articles critiquant les performances de la liste en place sont publiés et signés de votre nom. La critique est facile mais l'art est difficile. Afin que nous puissions estimer la valeur de votre travail, je vous invite à rendre copie sur l'étude thermique destinée à améliorer les performances de ces locaux. En espérant que cette demande ne restera pas lettre morte. Il va de soi que plus vite nous aurons la réponse, plus vite nous pourrons juger de vos compétences.

Réponse de M. Vinolas

Mme la maire, mes chers collègues, M. Digaire Je confirme avoir obtenu en 1981 un titre d'ingénieur en mécanique et énergétique, mes compétences en calculs thermiques datent de 1980 (44 ans) quand j'étais en 4ème année, j'ai encore de bons souvenirs et je suis capable de faire des calculs à la main qui peuvent donner une bonne évaluation des besoins et des moyens pour y parvenir, par contre je n'ai pas de logiciel performant pour faire du calcul thermique en bâtiment comme en ont les sociétés conseil dont c'est le métier. Vous avez raison, j'ai fait une étude thermique pour la salle polyvalente uniquement. Lors du CM du 31-oct-2023, j'ai demandé à M. Maurice (je l'avais fait le 09-déc-2022) de me fournir le diagnostic thermique fait par SOLIHA,

ainsi que l'étude thermique faite par une société de conseil pour la réhabilitation de l'école et de la salle Polyvalente, ainsi que les solutions proposées, hélas je n'ai rien obtenu, en conséquence pour quelle raison devrais-je vous fournir mon étude ? N'ayant rien obtenu, comment me serais-je permis de faire la moindre critique technique, pourriez-vous être plus précis ? Donnez-moi un exemple de critique technique pour la salle polyvalente ? Je n'en vois pas. A quel titre seriez-vous en mesure de faire vous-même une analyse de mon étude ? Pour quelle raison souhaitez-vous juger de mes compétences ? Avez-vous prévu de me faire passer un contrôle des connaissances ? Je ne vous fournirai ni mon étude ni mes propositions, en revanche, je les communiquerai aux Seraincourtois(es) et aux financeurs (état, CD95, Région IdF), lorsque les travaux commenceront pour leur expliquer ma solution, je ne veux surtout pas me substituer à la responsabilité de l'équipe majoritaire. Toutes vos demandes me laissent à penser que vous êtes sur une voie de garage, je ne sais pas à quoi vous servirait mon étude, puisque M. Maurice a déjà toutes les cartes en main. Si ma solution est différente tout serait à refaire il faudrait repartir à zéro il est trop tard. Il vous reste 25 mois pour réaliser vos projets d'isolation de l'école, le remplacement du système de chauffage de l'école (par géothermie je crois) ainsi que la réhabilitation de la salle polyvalente c'est un challenge que je vous souhaite de réussir, il n'y a pas une seconde à perdre. En conséquence, je ne vous communiquerai pas mon étude thermique.

Question de M. Ferreira

M. Vinolas quelles sont les dernières informations concernant le conservatoire ?

Réponse de M. Vinolas

Mme la maire, mes cher(es) collègues M. Ferreira, La secrétaire (Mme Valérie Perrin 20 ans de Conservatoire) a été remplacée au mois d'octobre par Mme Marie-Flore Pairé.

Le nombre d'adhérents est en constante augmentation, il est passé de 301 (2021) à 412 (sept 2023) pour un objectif de 400 soit +36%. Secteurs d'activité (Musique, danse et théâtre). Diminution des interventions en milieu scolaire 64 sur 20 communes soit 1600 élèves (2022), 34 sur 10 communes soit 850 élèves (volonté de l'éducation nationale). Les tarifs 2023 sont disponibles sur le site du Conservatoire du Vexin, ils ont été augmentés de 2%. Ils permettent de rendre la culture (musique, danse, théâtre) accessible au plus grand nombre, ils sont dégressifs pour tenir compte du Quotient Familial (calcul à faire par le secrétariat). Budget fonctionnement : Recettes (#621k€ sans report et 780k€ avec report), dépenses (#565 k€), les chiffres exacts ont été transmis à la mairie.

Adhésion de la CCVVS au Conservatoire du Vexin : Cette adhésion est en bonne voie, lors de la réunion de la CCVVS du 19-sept-2023 à la Chapelle en Vexin, Le Président et la directrice du Conservatoire ont présenté le projet intégrant la CCVVS au Président (JF Renard) et aux délégués. Actuellement la CCVC (34 communes) adhère au Conservatoire, 10 communes de la CCVVS font partie du syndicat, le projet est de faire adhérer l'ensemble de la CCVVS (26 communes) en suivant le même principe de financement (par habitant + part élève + cotisation adhérent). Actuellement pour la CCVC le schéma est le suivant : La part habitant : 4,47€/hab. dans le budget de CCVC, Part élève : 15€ dans le budget de la commune le reste étant la cotisation d'adhérent. Il n'est

pas prévu d'augmentation pour l'année 2024. En cas d'intégration de la CCVVS ces valeurs devraient être du même ordre. Pour terminer, je vous remercie M. Ferreira de tout l'intérêt que vous portez au Conservatoire, il est regrettable qu'aucun élu du conseil municipal n'ai assisté à la carte blanche de la Ste Cécile donnée le 17 novembre 2023 à 19h (vous et Mme la maire ayant préféré aller fêter le Beaujolais nouveau), il était possible d'assister aux 2 événements. Le spectacle de qualité offert par le Conservatoire a obtenu un vif succès, sur les #110 spectateurs, une quinzaine était de Seraincourt. D'autre part, c'est moi qui ai assuré la mise en place de la salle (chaises) un peu d'aide aurait été appréciée.

Problème CCVC

Différents budgétaires.

En attente de nouveaux taux concernant les impôts.

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire de Séance
Nadège RAYSSEGUIER

Le Maire
Anne-Marie MAURICE



Conseil municipal
du
25 mars 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 19 mars 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, M. BALLOT, Mme REUSSARD

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à Mme ENEE
Mme RAYSSEGUIER à M. MAURICE
Mme SCHEMBRI à Mme CHABRIT
Mme LOZAC'H à Mme MAURICE
M. VINOLAS absent excusé
Absent non excusé M. SIMON

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR SERAINCOURT

Délibération 2024/03-10

Suite au Conseil Municipale du 20 février 2024, il a été décidé d'organiser une réunion publique de concertation avec les habitants afin de recueillir les avis sur les types d'énergie proposés. Cette réunion s'est déroulée les 19 - 22 et 23 mars 2024.

Aucun avis recueillis.

Une Cartographie a été envoyée au PNR (Parc Naturel Régional) le 21 mars 2024

Vu la loi 2023-175 du 10 mars, qui précise dans son article 15 que les communes doivent identifier, par délibération, des zones d'accélération et les types énergies à y implanter, la commune de Seraincourt propose sur le plan annexé les différentes zones comportant les énergies correspondantes. Après débat sur ces différentes énergies il a été convenu :

Concernant l'énergie hydraulique

Le conseil à la majorité constate que ce type d'énergie n'est pas adapté pour notre commune.

Vote : approbation à l'unanimité

Concernant éolien

Les conseiller(e)s à la majorité expriment leur volonté de non implantation de ce type d'énergie.

Vote : approbation à l'unanimité

Concernant le Photovoltaïque

Le conseil à l'unanimité donne son accord sur la zone prévue sur la carte annexée.

Vote : approbation à l'unanimité

Concernant la biomasse

Le conseil après en avoir débattu, décide que le manque d'étude tant sur l'installation que sur les accès d'approvisionnement, ne peut pas permettre de donner une décision dans l'état.

Vote : approbation à l'unanimité

Concernant la géothermie

Le conseil ayant déjà approuvé ce principe en 2022, pour des bâtiments communaux, s'exprime en faveur des prévisions prévues sur la carte. M. DIGAIRE demande que les Parcelles 81 et 18 soient ajoutées au périmètre. M. BALLOT précise que d'autres parcelles peuvent être incorporées comme celle de l'entreprise TERCAP ou celles la rue de l'Aulnaie avec les nouveaux lotissements. Il précise que cette énergie permet de chauffer de l'eau. M. DIGAIRE demande que l'ensemble de la commune soit intégré dans ce schéma. M. MAURICE précise qu'il s'agit de Géothermie de surface et qu'il est fort peu probable qu'il soit possible de proposer de la géothermie sur l'ensemble de la commune. La proposition d'intégrer l'ensemble de la commune pour la géothermie est mise au vote.

Vote : approbation à la majorité - 5 votes contre

Concernant le solaire thermique :

Le conseil à l'unanimité donne son accord sur la zone prévue sur la carte annexée.

Vote : approbation à l'unanimité

DECLARATION DE PIEGEAGE sur la COMMUNE de SERAINCOURT

Délibération 2024/03-11

Afin de réguler la population de rats musqués qui détériorent régulièrement la berge de la Bernon, il est décidé de donner l'autorisation de piéger les rats musqués à Monsieur MARACHE, Chemin de la Ravine à SERAINCOURT, en application de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux nuisibles et de l'article R427-16 du code de l'environnement (piégeage des rats musqués autorisé en tout lieu avec cage-piège 1° catégorie, agrément non nécessaire, sous réserve de déclaration préalable en mairie et visite des pièges tous les matins avant midi).

M. DIGAIRE précise que M. MARACHE est quelqu'un de sérieux et qu'il lutte contre l'affaissement des berges du ru depuis déjà quelques temps. Cette autorisation permet qu'il soit en règle.

Mme le Maire précise qu'une fois les rats musqués attrapés, M. MARACHE devra les tuer selon des méthodes bien précises.

Vote : approbation à l'unanimité

Fin de la séance 19h40

Secrétaire de séance

Corinne CHABRIT

Le Maire

Anne-Marie MAURICE



Conseil municipal
du
8 avril 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 30 mars 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, Mme REUSSARD, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à M. SCHWEIZ

M. BALLOT à Mme REUSSARD

Absents excusés: Mme LOZACH, M. SIMON

Absente : Mme SCHEMBRI

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme CHABRIT est désignée secrétaire de séance. M. Vinolas demande à Mme Le Maire pourquoi Mme Schembri est absente. Mme Le Maire lui répond que le motif de son absence ne le regarde pas. Arrivée de Mme Schembri à 19H40

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 février 2024

Contre : 2 (Mme REUSSARD et M. VINOLAS)
Abstention : 1 (M. BALLOT)

Approbation à la majorité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 mars 2024

M. VINOLAS était absent lors de ce conseil

Approbation à l'unanimité

TARIFS du PERISCOLAIRE 2024 – 2025

Délibération 2024/04-12

Mme CHABRIT explique que les tarifs du périscolaire restent inchangés tant pour la cantine que pour la garderie. L'augmentation du prestataire est absorbée par la Commune.

Il est proposé un TARIF PERISCOLAIRE de CANTINE pour la période scolaire 2024 - 2025, concernant une famille de 1 à 4 enfants

1^{er} enfant 5,00 €

2^{ème} enfant4,80 €

3^{ème} enfant4,50 €

4^{ème} enfant 3,20 €

Ce prix comprend la fourniture de l'alimentation, le service à table, la garderie de la pause méridienne. Ce prix nous est garanti par le prestataire actuel. Tout changement de prestataire pourrait influencer le tarif.

TARIFS PERISCOLAIRES de GARDERIE

Garderie du matin 1,25 €

Garderie d'après-midi 1,88 €

Garderie du soir 1,25€

TARIF avec un PROTOCOLE PAI

RESTAURATION SCOLAIRE

Il faut déterminer, le coût d'un enfant allant à la cantine, mais qui a un PAI (dont le repas est apporté par l'enfant).

Il s'agit d'un cas particulier et dont la fréquence est flexible.

Le prix de 2,50€ est proposé (coût logistique pour les employés).

Approbation à l'unanimité

REGLEMENT du SERVICE PERISCOLAIRE Municipal de l'école Paul et Aimée RIVIÈRE - 2024-2025

Délibération 2024/04-13

Mme CHABRIT explique qu'il n'y a aucun changement mais il est nécessaire de délibérer suite à une demande de la part de la trésorerie.

Le présent règlement régit le fonctionnement du restaurant scolaire et toutes activités du périscolaire, situés à l'École Paul et Aimée RIVIÈRE. Il est complété en annexe par une charte du savoir vivre et du respect mutuel qui sera également affichée au restaurant.

La cantine est un service facultatif, son seul but est d'offrir un service de qualité aux enfants de l'école. La cantine scolaire accueille vos enfants dans un cadre agréable.

Approbation à l'unanimité

LISTE DESEFFECTIFS

Délibération 2024/04-14

Mme CHABRIT nous lit le tableau de la liste des effectifs détaillant les postes, le nombre d'effectifs par filière, le grade et le temps de travail.

Filière administrative

Secrétaire générale de mairie	Contractuel	Effectif 1	Durée hebdo	35/35ème
Adjoint administratif principal 2ème classe	Cat C	Effectif 1	Durée hebdo	20,5/35ème

Filière technique

Adjoint technique	Cat C	Effectif 1	Durée hebdo	21,66/35ème
Adjoint technique	Contractuel	Effectif 1	Durée hebdo	24/35ème
Adjoint technique	Cat C	Effectif 1	Durée hebdo	35/35ème
Adjoint technique	Cat C	Effectif 1	Durée hebdo	24,42/35ème
Adjoint technique	Cat C	Effectif 1	Durée hebdo	19/35ème
Adjoint technique	Cat C	Effectif 1	Durée hebdo	35/35ème
Adjoint technique	Cat C	Effectif 1	Durée hebdo	2/35ème

1 adjoint technique (22.08/35^{ème}) et 1 adjoint Administratif (35/35^{ème}) en disponibilité.

M. VINOLAS demande une liste nominative. Mme CHABRIT et Mme Le Maire estiment qu'elles n'ont pas à le lui donner puisque cela est facultatif mais surtout pour que les noms des agents ne se retrouvent pas sur les réseaux sociaux. M. VINOLAS informe qu'il vérifiera.

Approbation à l'unanimité

MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Délibération 2024/04-15

Mme CHABRIT nous explique que suite au décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant sur la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, la commune souhaite octroyer cette prime aux agents communaux selon les barèmes et les tranches de nos agents éligibles. Après un accord favorable du CST du CIG de Versailles, en date du 26/03/2024, deux tranches sont retenues et seront appliqués selon la quotité du temps de travail dans le respect de plafonds définis réglementairement.

Celle-ci sera versée aux agents en mai 2024

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 26 mars 2024 ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

de prévoir les crédits correspondants au budget, que la présente délibération entre en vigueur le 15 avril 2024

Approbation à l'unanimité

Information

Mme CHABRIT nous informe que les agents ne profitent pas des avantages que leur offre PLURELYA (gestionnaire des œuvres sociales et culturelles pour la Fonction Publique Territoriale) et que cela coûte à la commune 199 € par agent et par an. Le contrat nous engage encore jusqu'en 31/12/2024, la prolongation de celui-ci sera donc étudiée en fonction du besoin réel.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Délibération 2024/04-16

Mme le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 1^{ER} février 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à la modification de ses statuts suite à la création de la commune nouvelle de Commeny (fusion des communes de Commeny et de Gouzangrez) et les statuts modifiés en leurs articles 1 et 8. La CCVC passe donc à 33 communes.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2013, Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre, Vu le dernier arrêté Préfectoral en date du 18 janvier 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre, Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Après exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, les membres du conseil :

Approuve les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre.

Autorise Mme la Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,

Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Approbation à l'unanimité

PERMIS de LOUER : NOMINATION D'UN REFERENT

Délibération 2024/04-17

Le conseil Municipal ayant approuvé à la majorité l'instauration du permis de louer sur la commune de SERAINCOURT lors du conseil municipal du 20 février 2024, il est nécessaire de désigner un membre du conseil pour travailler à sa mise en place.

Aucun des élus présents ne postulant pour cette fonction, Mme le Maire demande à M. Ferreira qui accepte.

Abstention : 1 (M. Vinolas)

Contres : 2 (Mme Reussard et M. Ballot)

Approbation à la majorité

MODIFICATION du ZONAGE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Délibération 2024/04-18 Bis

Lors du conseil du 25/03/2024, nous avons établi les ZAER.

Suite à la réponse du PNR, il nous est demandé :

De retirer 2 parcelles à caractère naturel aux lieux-dits, Côte de Néranval AM18 et AM 81 et Bois des Renardières W62-61-60 59-58-57 pour le photovoltaïque, carte jointe.

De développer le biomasse sur toute la commune.

De développer la géothermie et le solaire thermique sur toute la commune.

Abstentions : 3 (Mme Reussard, M. Ballot et M. Vinolas)

Approbation à la majorité

MISE EN PLACE D'UNE TAXE de SEJOUR

Délibération 2024/04-19

Mme le Maire explique que notre village comporte cinq maisons d'hôtes et gîtes et propose d'instituer une taxe de séjour pour les hébergements touristiques. Un tour de

table est organisé pour entendre les propositions de chacun. Après débat et diverses propositions, le montant est fixé à 2,00 € par nuitée et par personne. Le tarif enfant reste à prévoir. Cette taxe sera applicable à compter du 01/01/2025. M. Vinolas informe qu'il a contacté les propriétaires de gîtes de village. Mme le Maire, après avoir pris contact avec certains intéressés, informe que ces derniers souhaiteraient si ce projet était accepté qu'un tarif raisonnable soit mis en place.

Contre : 1 (M. Vinolas)

Abstentions : 3 (Mme Reussard, M. Ballot et M. Digaire)

Approbation à la Majorité

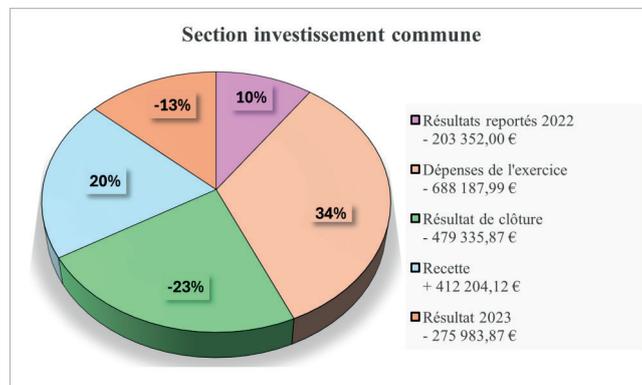
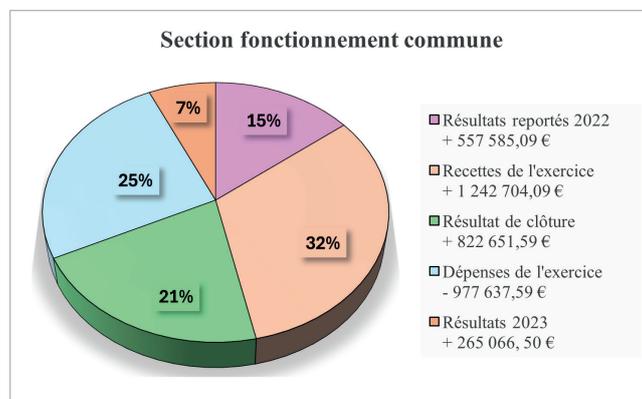
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget

COMMUNE

Délibération 2024/04-20

Le Compte Administratif a été envoyé à chaque membre du conseil le 21/03/2024 afin que ceux-ci puissent l'étudier et poser d'éventuelles questions ce jour.

M. Schweizer présente au conseil municipal le compte administratif 2023



Madame le Maire se retire afin de laisser Mr Schweizer, 1^{er} Adjoint, procéder au vote.

Abstention : 1 (M. Ballot)

Contre : 2 (Mme Reussard et M. Vinolas)

Approbation à la majorité

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2023

Délibération 2024/04-21

M. Schweizer informe le Conseil municipal que le Compte de Gestion « Commune » 2023 est conforme en tout point au Compte Administratif 2023 et propose de l'approuver.

Abstention : 1 (M. Ballot)

Contres : 2 (Mme Reussard et M. Vinolas)

Approbation à la majorité

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET COMMUNE

Délibération 2024/04-22

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de **822 651.59 €**

un déficit d'Investissement de **479 335.87 €**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

479 335.87 € au compte **Investissement 1068 de 2024**

343 315.72 € au compte **Fonctionnement 002 de 2024**

Abstention : 1 (M. Ballot)

Contres : 2 (Mme Reussard et M. Vinolas)

Approbation à la majorité

BUDGET COMMUNE 2024

Délibération 2024/04-23

Le détail des budgets a été envoyé à chaque membre du conseil le 21/03/2024 afin que ceux-ci puissent l'étudier et poser d'éventuelles questions ce jour. Aucune question ni demande d'information.

Après la présentation et les commentaires sur le Budget Primitif 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter celui-ci qui peut se résumer comme suit :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : **1 446 260.72 Euros**

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : **1 268 956.97 Euros**

Contres : 3 (Mme Reussard, M. Ballot, M. Vinolas)

M. Reussard nous lit la raison de son vote :

Je vote contre le projet de budget communal présenté par l'équipe municipale, au titre de l'exercice 2024, pour les raisons suivantes : le seul investissement important (300 000 €) est consacré à la mise en place de la vidéo protection, système de vidéo passive avec enregistrement d'images pendant une durée limitée. Je ne dispose à ce jour d'aucune garantie que ce système, très onéreux, soit efficace pour lutter contre la délinquance. Il n'y a pas d'urgence pour équiper la commune, seule dans son coin, la délinquance générale étant contenu avec des cambriolages stabilisés selon le dernier bilan d'activité de la gendarmerie de Vigny (cf. Le petit journal de Sagy du 4 avril 2024). Il eût été plus judicieux, à mon sens, de patienter le temps que les communes voisines viennent compléter le maillage pour que toutes les caméras installées, compatibles entre elles, soient reliées à un centre de supervision intercommunal avec une police municipale intercommunale présente sur le terrain, et optimiser l'achat de caméras. En outre, je regrette que l'investissement dans la vidéo protection soit prioritaire à la rénovation indispensable de nos bâtiments publics : notre bibliothèque qui n'est toujours pas accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi que les services de la mairie et la rénovation thermique de notre groupe scolaire pour pallier les coûts de l'énergie.

M. MAURICE fait remarquer à M. REUSSARD que le coût, non encore optimisé, ne s'élève non pas 300 000 € mais à 220 000€. Mme Le Maire rappelle que lors de discussions en CM, il avait été annoncé que ce projet ne pourrait être engagé que si elle obtenait 80 % de subvention, ce qui est le cas aujourd'hui. M. Digaire rappelle à Mme Reussard que le projet vidéo communal sera, contrairement à ce qu'elle soutient, relié au centre de gestion départemental.

Puis Mme Reussard lit la raison de M. Ballot.

Je vote contre la vidéo protection et pour m'en expliquer ce trop lourd investissement n'est pas prioritaire par rapport aux besoins urgents sur l'école. D'autre part cela n'amène aucune sécurité active tant que les communes voisines ne complètent pas le maillage pour déterminer précisément l'origine des éventuels dépôts de décharge.

Mme Le Maire précise à nouveau que l'investissement de la vidéo protection ne pourra se décider si et seulement si la commune obtient 80 % de subvention soit 48 000,00 € à la charge de la commune. La géothermie est toujours en cours.

Approbation à la majorité

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION

DEFONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE

Délibération 2024/04-24

Le conseil municipal du 20 février 2024 a autorisé Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tous documents s'y rapportant.

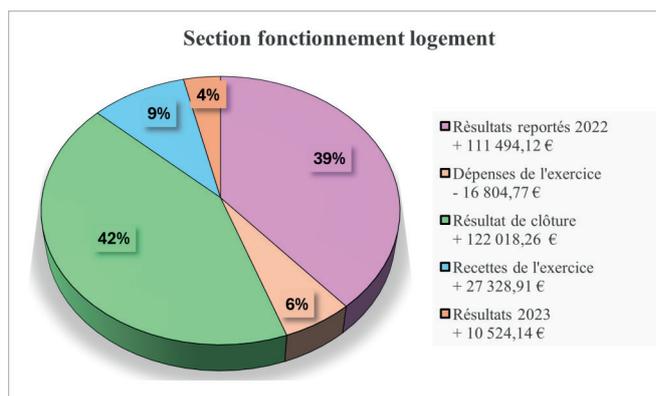
Compte tenu des budgets présentés, la règle de fongibilité des crédits peut donc être de 60 000 € en fonctionnement et de 55 000 € en investissement.

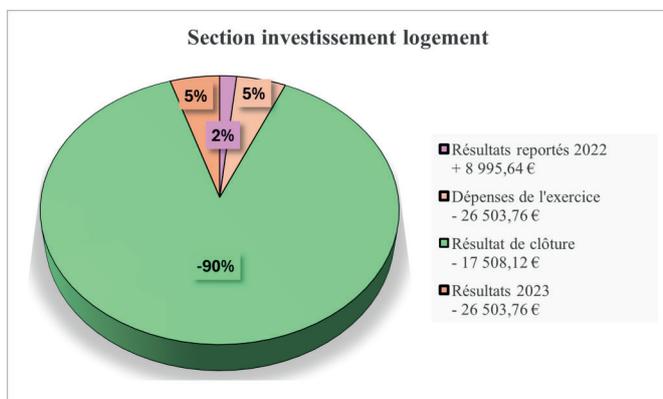
Approbation à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LOGEMENTS

Délibération 2024/04-25

Le Compte Administratif a été envoyé à chaque membre du conseil le 21/03/2024 afin que ceux-ci puissent l'étudier et poser d'éventuelles questions ce jour. M. Schweizer présente au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2023.





Madame le Maire se retire afin de laisser Mr Schweizer, 1^{er} Adjoint, à procéder au vote.

Approbation à l'unanimité

COMPTE DE GESTION BUDGET LOGEMENT 2023

Délibération 2024/04-26

M. Schweizer informe le Conseil municipal que le Compte de Gestion « Commune » 2023 est conforme en tout point au Compte Administratif 2023 et propose de l'approuver.

Approbation à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 LOGEMENTS

Délibération 2024/04-27

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de **122 018.26 €**

Un déficit d'Investissement de **17 508.12 €**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

17 508.12 € au compte Investissement 1068 de 2024

104 510.14 € au compte Fonctionnement 002 de 2024

Après délibérations,

Approbation à l'unanimité

BUDGET LOGEMENTS 2024

Délibération 2024/04-28

Le détail des budgets a été envoyé à chaque membre du conseil le 21/03/2024 afin que ceux ci puissent l'étudier et poser d'éventuelles questions ce jour. Après la présentation et les commentaires sur le Budget Primitif 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter celui-ci qui peut se résumer comme suit :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : **132 110.16 €**

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : **107 980.12 €**

Approbation à l'unanimité

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT budget LOGEMENTS SOCIAUX

Délibération 2024/04-29

Le conseil municipal du 20 février 2024 a autorisé Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tous documents s'y rapportant.

Compte tenu des budgets présentés, la règle de fongibilité des crédits peut donc être de 35 000 € en fonctionnement et de 8 000 € en investissement.

Approbation à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2024

Délibération 2024/04-30

M. Schweizer propose de garder les mêmes taux que l'année 2023 et précise que l'assiette d'imposition a augmenté de 3.90 %. (sources Sénat)

Dénomination des taxes	Taux votés	Base imposition prévisionnelle 2024	Produit correspondant 2024
Taxe foncière bâti	24,74	2 138 000	528 941
Taxe foncière non bâti	57,38	82 200	47 166
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	13,97	138 800	19 111
Produit attendu			595 219

Approbation à l'unanimité

TAUX TAXE D'AMENAGEMENT 2024

Délibération 2024/04-31

M. Schweizer propose de garder le même taux de la taxe locale d'équipement soit 2 %

Approbation à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Délibération 2024/04-32

M. Schweizer rappelle que les subventions seront versées sous condition d'avoir fourni le CERFA 12156*06 et que les actions ou événements organisés par les associations du village doivent être prioritairement au bénéfice des Seraincourtois. Il rappelle également que le trésor public est attentif quant au retour conforme du CERFA 12156*06.

L'AS de Seraincourt n'ayant pas fourni de CERFA pour l'instant, ne peut prétendre à une subvention. La subvention de L'AS est tout de même provisionnée dans l'attente du CERFA.

Mme Enee, membre du Conseil d'administration ne prend pas part au vote de la subvention du Foyer rural.

Associations	Montant proposé
Croix rouge	0,00 €
Sapeur pompiers Vigny	500,00 €
UACS	0,00 €
Ultreia aventures	500,00 €
A. S.	3 750 €
Bibliothèque	900,00 €
Foyer rural	3 080,00 €
Club de l'amitié	800,00 €
Seraincourt évènement	0,00 €
Paralysés	0,00 €
Association scolaire	4 375,00 €
Ligue contre le cancer	0,00 €
Seraincourt en action	0,00 €
Subvention imprévue	1 725,00 €
Ukraine	0,00 €
ONAVG/ONBF œuvre nationale	400,00 €
16 030,00 €	

Approbation à l'unanimité

SUBVENTION CCAS

Délibération 2024/04-31

M. Schweizer propose de garder la même subvention que 2023 soit 14 000 €

Approbation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme Le Maire rappelle qu'il est inutile de faire des reproches sur la commission travaux bâtiment puisque personne ne veut travailler sur les dossiers.

Question de M. Vinolas à l'attention M. Maurice

M. Maurice, Mme Maurice Présidente de la Commission des Appels d'Offres dont vous êtes membres, a confié en 2022 à la société Hygiène et Maintenance gérée par M. Hervé Maurice, votre fils, un marché de travaux de nettoyage.

Savez-vous de combien d'actions est constituée la société Hygiène et Maintenance, détenez-vous personnellement des actions dans cette société ? ,Combien ?

Réponse de M. Maurice

Pouvez-vous me dire pourquoi vous me posez cette question, est-ce par curiosité personnelle, ou pour un autre objectif ? (Mr Vinolas répond dans un murmure c'est personnel). Je pourrais vous répondre que cela ne concerne pas les affaires communales, cela m'évitant, comme à votre habitude, de vous répondre, ou de vous renvoyer, comme vous le faites, à n'importe quel article du CGCT (article L.311-9 du code des transports) ça fait bien, même si ce dernier n'a rien à voir avec votre demande. Votre façon de faire prouve que votre psittacisme s'aggrave au fil du temps, reprenez-vous, vous

verrez, blablater bêtement est fatigant et vous enferme dans des suppositions abracadabrantesques. Je pourrais aussi vous dire que ma réponse vous sera donnée, quand vous aurez répondu à celle que je vous ai posée lors du conseil du 31 octobre 2023, (Bulletin municipal de janvier 2024, page n°12) qui contrairement à ce que bêatement vous souteniez, correspondait bien à l'article L2121-19du CGCT, dont vous vous référez. Ce qui est affligeant, Mr Vinolas, c'est l'incompréhension dont vous faites preuve, dans l'interprétation, que vous faites, des textes légaux. Je vous rappelle votre déclaration, affirmant que le conseil municipal, élu d'après vous, "par les moins capables de gagner leur vie" est une déclaration qui à trait aux affaires de la commune. Si ce n'est pas le cas pouvez-vous, nous l'expliquer ! (Mr Vinolas reste muet) Ou préférez-vous que moi je vous l'explique ! Maintenant Mr Vinolas, bien que votre question n'a aucun rapport avec les affaires de la commune, je vais répondre précisément à votre question, "Je n'ai pas des actions dans cette société".

Mr Schweizer informe Mr Vinolas que dans ce type de société il n'y a pas d'action mais uniquement des parts.

Mr Maurice le conseille : Si vous voulez en savoir plus, au sujet de cette dernière, vous pouvez consulter les annonces légales. Mais contrairement à vos déclarations ou suppositions fallacieuses, nous n'avons rien à cacher. Un début de réponse vous a déjà été donné lors du conseil municipal du 08/06/2021, mais je constate que cela ne vous suffit pas. Concernant votre déclaration, pernicieuse, comme à votre habitude, je vous confirme et vous éclaire, pour éviter que vos racontars, sans fondement déstabilise et c'est votre objectif, certains villageois. La commission d'appel d'offre, a procédé en toute légalité aux choix de ce prestataire, qui a consisté à lancer un appel d'offre où la société Hygiène Maintenance et une autre société, présentée par une de vos collègues de l'opposition, les autres sociétés contactées n'ayant pas données suite, ont été analysées par la commission. Le choix a été voté à l'unanimité par cette dernière. Je vous rassure Mr Vinolas, Mme le Maire et moi-même n'avons pas pris part au vote, quand ce dernier s'est produit nous n'étions pas dans la salle.

Mme le Maire demande à Mme Reussard, qui faisait partie de cette commission, si elle peut confirmer, cette dernière dit ne pas se rappeler.

Mme le maire sort le dossier de la commission d'AO et montre à l'assemblée le résultat du vote ou chaque participant a signé sa participation. Ce document confirme la déclaration de M. Maurice et informe que le choix de la société Hygiène Maintenance a été fait à l'unanimité des votants. Cela répond-il à votre obsession M. Vinolas!

Fin du conseil 21h35

Corinne CHABRIT
Secrétaire de Séance

Anne-Marie MAURICE
Le Maire

RÉSULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUI 2024

	VOIX	%		VOIX	%
LA FRANCE FIERE	49	0,09	LUTTE OUVRIERE LE CAMP DES TRAVAILLEURS	1	0,001
LA France INSOUmise - UNION POPULAIRE	34	0,06	L'EUROPE ÇA SUFFIT !	4	0,007
LA France REVIENT	194	36,19	NON ! PRENONS-NOUS EN MAIN	3	0,005
EUROPE ECOLOGIE	19	0,03	REVEILLER L'EUROPE	73	13,61
PARTIE ANIMALISTE	12	0,02	ALLIANCE RURALE	9	0,01
BESOIN D'EUROPE	80	14,92	EUROPE TERRITOIRE ÉCOLOGIE	1	0,001
EQUINOXE	3	0,005	GAUCHE UNIE	10	0,01
ECOLOGIE POSITIVE ET TERRITOIRES	3	0,005	ECOLOGIE AU CENTRE	4	0,007
LISTE ASSELINEAU - FREXIT	7	0,013			
LA DROITE POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE L'EUROPE EN FRANCE	30	0,05	AUCUNE VOIX POUR LES 20 AUTRES LISTES		

RÉSULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 JUI 2024 (1er TOUR)

	VOIX	%		VOIX	%
Emilie CHANDLER Renaissance, députée sortante	197	28,06	Anne SICARD Rassemblement National	279	39,74
Laure DE GARILS Reconquête!	14	0,20	Barbara GEHAN Extrême gauche	5	0,70
Maximilien JULES-ARTHUR Union de la gauche	148	21,08	Michel Richard Les Républicains	40	5,69
Lionel LESSAINT Droite souverainiste	19	2,70	Ethel SOUSSI Extrême gauche	0	0
			Sami LAH Divers	0	0

RÉSULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 7 JUILLET 2024 (2ème TOUR)

	VOIX	%
Maximilien JULES-ARTHUR Union de la gauche	182	26,92
Anne SICARD Rassemblement National	305	45,11
Emilie CHANDLER Renaissance, députée sortante	189	27,95

Madame Anne SICARD est élue députée de la première circonscription du Val d'Oise

BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE SUR LE PARKING DE LA MAIRIE



Comment recharger avec votre badge ?

Avec votre badge VOLTI ou votre badge partenaire

- 1 badgez, branchez et charges
- 2 Terminez la charge en débranchant votre véhicule.
Si besoin badgez au préalable.

Avec votre smartphone ?

- 1 Téléchargez l'application et créez votre compte
- 2 Sélectionnez le point de charge et démarrez la charge
- 3 Terminez la charge en débranchant votre véhicule .
Si besoin, arrêtez la session depuis votre application.

A la hauteur du 93 bis de la rue Normande



Terrain de pétanque

Aire de fitness (en cours)

Comprenant:

Escalier, banc lombaire, traction, banc abdo, chaise Romaine, barres parallèle basse.

Parallette

Triple barres de pompe avec les hauteurs suivantes :
617mm / 417mm / 217mm - RAL VERT 6018

Plints avec la hauteur de 500 mm

Un vestiaire, un panneau et un sac de frappe.

Montant : 39341 € HT

Subvention Agence nationale du sport: 31 000 €

Part communal: 8 341 €





Cérémonie du 8 mai



MESSAGE

de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Madame Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Il y a 79 ans, à Berlin, la France surmontait « l'étrange défaite » de mai 1940 et l'esprit de collaboration. Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait, le fracas des armes se taisait en Europe.

Ce jour-là, il faisait chaud sur la France comme dans le cœur des Français lorsqu'ils ont appris la nouvelle : « La guerre est gagnée ! Voici la Victoire ! ». Ces quelques mots, prononcés par la voix du Général de Gaulle, qui depuis le 18 juin 1940 avait poursuivi le combat, ont résonné dans le pays, et bien au-delà.

La délivrance est là. Et, en même temps que les larmes de joie, la douleur fait briller les yeux des Françaises et des Français.

Car la Victoire, si heureuse soit elle, n'efface ni la guerre qui a eu lieu, ni ses ravages et ni ses morts. Des ruines de Rennes et de Saint-Lô, aux plages de Normandie et de Provence, d'Oradour-sur-Glane aux monuments aux morts sur lesquels on gravera bientôt des noms nouveaux : c'est dans un silence de mort que résonnent les premiers cris de la Libération. Dans le silence des murs d'Izieu et de celui de toutes les maisons dont les habitants furent assassinés.

Le 8 mai 1945, dans un élan collectif, chacun pleure les morts et salue ceux qui ont combattu. 79 ans après, réunis devant nos monuments aux morts, nous leur rendons un même hommage.

Nous nous souvenons de ceux de 40 et de leurs efforts héroïques, à Montcornet, à Saumur, à Narvik ou dans les Alpes.

Nous nous souvenons des hommes et des femmes qui ont refusé d'abandonner la Patrie à ceux qui l'avaient occupée et à ceux qui l'avaient trahie. Résistants, ils s'étaient engagés sans calcul, sans garantie, mais résolus à vivre libre ou à mourir.

Nous nous souvenons des combattants des Forces Françaises Libres, venant de France, d'Afrique, des outre-mer et d'ailleurs. Ils étaient soldats, légionnaires, aviateurs, tirailleurs, marsouins ou marins. Ils sont arrivés sur les plages de Normandie et de Provence après les glorieux combats de Bir-Hakeim, de Koufra, dans les sables des déserts d'Afrique et du Levant, à Monte Cassino. Ils débarquaient en France, guidés par la liberté, qu'ils aimaient plus que leur propre vie. Ils se sont battus et n'ont jamais plié.

Nous nous souvenons du soutien décisif de nos Alliés d'alors, de ces combattants partis à l'assaut de l'ennemi côte à côte avec les Français libres, de ces millions d'hommes et de femmes qui se sont unis pour hâter la Victoire.

Nous nous souvenons également de toutes les victimes civiles qui payèrent un immense tribut. Elles trouvèrent la mort dans les exactions de l'occupant ou les bombardements de l'invasion ou de la Libération.

Nous nous souvenons des victimes de la déportation politique et raciale, dans les camps de concentration et dans les camps de la mort. Nous nous souvenons des juifs, tziganes, homosexuels, handicapés physiques ou mentaux, haïs et assassinés simplement parce qu'un jour ils étaient nés.

Nous nous souvenons aussi de ces Français et des ces Françaises d'Alsace ou de Moselle, enrôlés malgré eux dans l'armée de l'occupant, sous un drapeau qui n'était pas le leur.

Il y a 79 ans, la France et l'Europe avaient perdu leur innocence. Et c'est avec la conscience grave du passé que chacun se mit à imaginer les jours heureux. Avant même la fin de la guerre, de nouveaux défis se faisaient jour. De nouvelles ambitions, aussi.

Une ambition politique partagée par toutes les forces qui avaient contribué à la Libération et qui, rassemblées autour du général de Gaulle, avaient formé un gouvernement provisoire. L'ambition de l'établissement de la démocratie la plus large, car les peuples avaient compris, par les armes et par le sang versé, que le nationalisme est un fusil chargé. Tous pressentaient déjà que la construction européenne serait nécessaire au salut de l'Europe.

Une ambition sociale, celle de la sécurité sociale, du droit au travail, de la sécurité de l'emploi. Celle qui a donné à tous les enfants la possibilité de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture, pour que soit ainsi promue une élite non de naissance mais de mérite.

Une ambition économique qui, ne se limitant pas à la reconstruction, a offert à notre pays les moyens de son indépendance et de sa prospérité.

De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon.

Depuis 79 ans, nous ne l'avons pas oubliée. Pour toujours, elle nous anime.

Vive la République !

Vive la France !



**Cérémonie du
8 mai 2024**



La Marseillaise reprise en chœurs par les enfants de SERAINCOURT

SAMEDI 25 MAI 2024
DE 13H00 A 18H00
Sur le terrain de sport derrière l'école de La Villeneuve St Martin

JEUX INTERVILLAGES

XXÈME ÉDITION

organisés par

ABLEIGES

Tu as entre 7 et 16 ans
Tu veux t'amuser et relever des défis
Retourne ce coupon à la mairie de ton village

Inscris toi, c'est gratuit !
(soit) Buvette et encas sucrés sur place

Communes participantes : Ableiges - Avenches/Gaulaincourt - Cléry en Vexin - Commeny/Gouzangrez/Moussy - Condeffort - Courcelles - Frémenville - Guiry en Vexin - Le perchay - Longuesse - Mangroussi - Sacy - Seraincourt - Thierrevast - Vigny

Pour la vingtième édition des jeux intervillages **Seraincourt est sur le podium** à la 3^{ème} place derrière Commeny-Moussy et Longuesse qui ont remporté le coq. Bravo à notre équipe composée de 23 enfants. Au total 244 enfants de 13 communes ont participé aux différentes épreuves. Le foyer rural s'est occupé de l'équipe et a proposé deux stands. Plusieurs défis ont été relevés par exemple : Trouver les extrémités d'une cordelette dans un plat avec des baguettes, la célèbre course en sac, la glissade sur sol savonneux, le tir à l'arc etc... Pour clôturer la journée ce sont les élus qui ont été sollicités. Après la remise de la coupe nous nous sommes quittés avec un pot de l'amitié. Préparons-nous pour l'an prochain car monsieur Lalloyer maire de Longuesse nous a déjà prévenus, qu'il fallait s'attendre à des surprises.



Mme Emilie Chandler
(députée du val d'Oise)
M. Norbert Lalloyer
(Maire de Longuesse)

L'équipe de SERAINCOURT



JEUX ANTIQUES DE SAGY



ABLEIGÈS	4 3
AVÈRNES	5 4
BRIGNANCOURT/MARINES	4 4
CLÈRY/GUIRY-EN-VEXIN	4 0
CONDÉCOURT	4 0
COURCELLES-SUR-VIOSNE	4 6
LE BELLAY-EN-VEXIN	4 0
LE PERCHAY	3 7
LONGUESSE	4 2
MONTGEROULT	3 6
SAGY	5 0
SERAINCOURT	4 7
THÉMÉRICOURT	4 6
VIGNY	5 1

Quelle journée mes amis ! Quelle journée !...

Tout a commencé sous un beau soleil commandé par Zeus (Guy Paris Maire de Sagy). Chaque équipe de chaque village, constituée d'élus et de bénévoles a pris ses marques sous sa tente attitrée dans la bonne humeur. Tout le monde s'est affublé de sa toge blanche ou de sa robe, agrémentée de jolis galons, d'accessoires dorés étincelants, de drapés de couleurs. Chaque village représentait un Dieu grecque. Vous l'avez compris : Zeus pour Sagy, Athéna pour Seraincourt Eros pour Longuesse, etc, etc..

Le ralliement a sonné vers 14h. Nous avons découvert alors le Stadium. Le défilé des 14 équipes fières de porter l'étendard de leur village était lancé ! Une jeune femme porteuse de la flamme des jeux a allumé la vasque du podium. Les jeux pouvaient commencer !

Le Maire de Sagy a ouvert les jeux avec le lancé de disque, puis le lancé de javelot, le tir à la corde, les courses de relais puis la course de chars.

C'est vers 18h, que la remise des médailles a commencé en présence de personnalités du Département, de la Région, du PNR et du monde de l'entreprise sans qui tout cela n'aurait pas été possible.

Merci à notre Foyer Rural pour sa mobilisation, à nos couturières hors-pair et à tous ceux qui représentaient notre village. J'oubliais presque le plus important...Seraincourt s'est qualifié 5^{ème} sur 14 villages participants.





Remise en état de la canalisation pour le ruissellement des eaux provenant de la rue des Moustiers à Jambville.

Prix: 2375,27 € TTC

La rambarde a été installée sur la voie douce



CCVC, SMIRTOM, SIARP... Vous avez peut-être d'une manière ou d'une autre entendu ces acronymes, mais à quoi correspondent-ils ? Au travers du bulletin municipal, nous vous expliquerons brièvement les organismes qui se cachent derrière ces noms, ce qu'ils gèrent, et le cas échéant comment les contacter.

Nous débutons cette série d'articles par la Communauté de Communes Vexin Centre. La CCVC est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Ces organismes développés depuis la loi Chevènement en 1999, permettent d'exercer des compétences pour l'ensemble des municipalités. Forte de 33 communes, et 25 000 habitants, la CCVC régit notamment :

- Les crèches et centres de loisirs (Les Petits Amis pour Seraincourt)
- Certains axes routiers (rue Normande, rue de l'Aulnaie, une partie de la rue de la Cavée... etc)
- La gestion de l'eau potable (auparavant géré par le SIAEP)
- Le règlement de la facture de gestion des déchets vers le SMIRTOM
- Les dossiers de construction et de rénovation via le pôle urbanisme
- Le transport à la demande
- La destruction des nids de frelons asiatiques

Les différents pôles de compétences gérés par la CCVC nécessitent un budget de 12 millions d'euros, prélevé sur votre taxe foncière.

Chaque commune dispose de 1 ou plusieurs délégués selon leur nombre d'habitants (Seraincourt a deux représentants : Mme Maurice et M. Ferreira).

Ces délégués discutent et donnent leur avis sur les délibérations présentées lors de chaque réunion, avec un vote sur chaque sujet présenté.

Frédéric FERREIRA

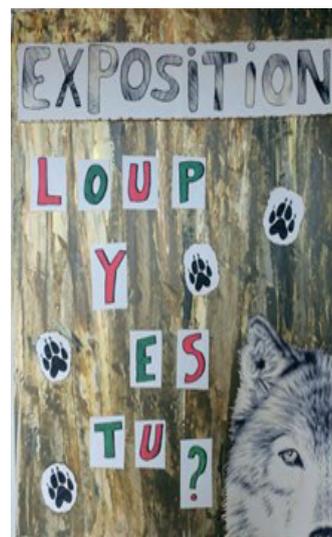
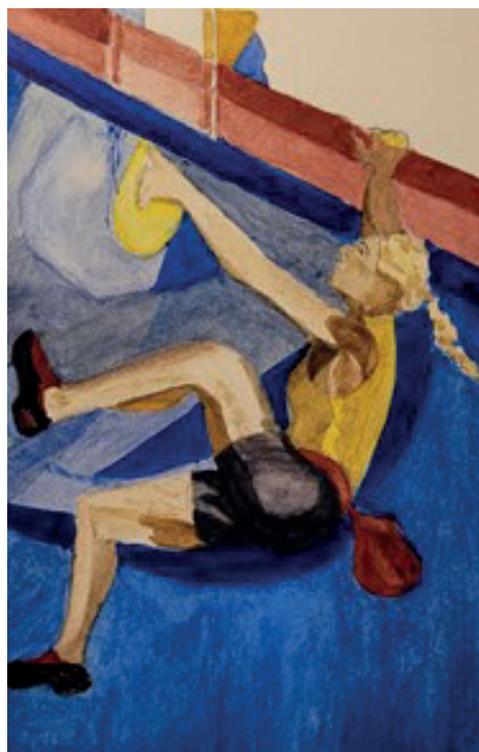
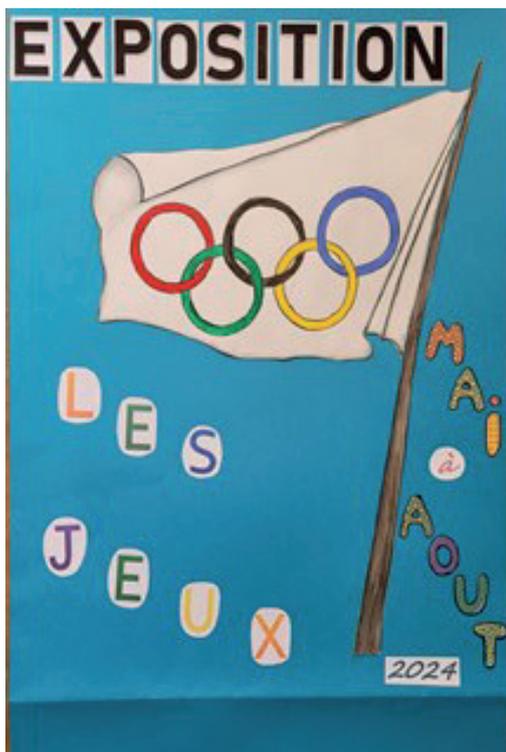


Bonjour les enfants moi, c'est Arthur je veillerai sur votre sécurité pour traverser la rue en face de votre école.





BIBLIOTHEQUE



Et pour « coller » à l'actualité, la bibliothèque est à l'**heure des Jeux Olympiques** jusqu'au mois d'août : vous découvrirez depuis quand les JO existent, depuis quand les femmes peuvent y participer, quand ont été créés les jeux paralympiques et quels sont les nouveaux sports depuis cette année.

L'**ASSEMBLEE GENERALE** qui s'est tenue le 20 février dernier a élu un nouveau bureau qui tenait compte des départs de 2 de nos bénévoles : Sylviane et Colette que nous remercions chaleureusement pour le dévouement, l'énergie et l'enthousiasme qu'elles ont montrés tout le temps de leur présence. Nous avons accueilli une nouvelle bénévole : Marie-Hélène qui s'est rapidement intégrée à l'équipe existante.

Nouveau bureau : Présidente : Joëlle BERTHIER, Trésorière : Mireille SIFFRITT
Secrétaire : Catherine BONNIN

Venez admirez les créations de nos artistes « maison » (nos bénévoles qui savent tout faire !) et les tableaux imaginés pour ces **EXPOSITIONS** par Alain Siffritt.

Après les traditionnelles décorations de Noël, la bibliothèque avait organisé, de février à avril, une exposition sur les loups intitulée « Loup y es-tu ? » avec des illustrations diverses : le loup dans la littérature et notamment dans la littérature enfantine, le loup dans l'art, etc.

Notre **PARLONS LIVRES** a réuni de nombreux lecteurs, les 20 janvier et 27 avril derniers. Autour d'une tasse de thé ou de café agrémentée de gourmandises. Ce fut encore très joyeux et animé, pour le plaisir de tous. La prochaine réunion aura lieu **fin SEPTEMBRE PROCHAIN**. Gageons que l'enthousiasme sera encore au rendez-vous.

La **BOITE A LIRE**, située sur le parking en face de la boulangerie est toujours très appréciée. Les lecteurs n'hésitent pas à venir y déposer leurs propres livres et la bibliothèque veille à ce qu'elle soit régulièrement approvisionnée.

La bibliothèque a procédé à des **achats de livres nouveaux** (et primés) en février 2024. De nouveaux achats sont prévus à la rentrée de septembre. Elle se procure aussi des livres auprès de la BDVO (bibliothèque départementale du Val d'Oise) sur demande des lecteurs tout au long de l'année et, 2 fois par an, nous nous rendons sur place pour choisir des livres récents ou classiques.

Poursuivant notre souhait de nous **perfectionner**, Annie et Catherine se sont rendues à la BDVO en février 2024 pour suivre une formation sur le fonctionnement de l'impression en 2D.



La bibliothèque continue de recevoir régulièrement les élèves des écoles de Seraincourt et de Jambville. Et une lecture est assurée toutes les semaines à la crèche.

La bibliothèque restera ouverte tout l'été, avec des horaires aménagés, comme chaque année. Rendez-vous sur le site pour les détails des horaires.

Le site « biblioseraincourt95.fr » vous donne les heures d'ouverture et les actualités de la bibliothèque, sans oublier le catalogue des livres et la liste des derniers achats.

N'hésitez pas à vous rendre à la bibliothèque. L'accueil y est amical que vous preniez un livre ou... pas !



Après l'élection du nouveau bureau et la refonte des statuts en février 2024, les activités proposées par le Foyer Rural de SERAINCOURT ont repris.

La Section Patrimoine propose la visite de l'église tous les dimanches matins de 10h à midi. Elle a mis à profit ces périodes d'ouverture pour lui prodiguer quelques bons soins : nettoyage des bancs et des vitraux et redécouvrir un harmonium en parfait état de marche !

1. Les activités ont commencé en mars, par un spectacle gratuit pour les enfants du village, suivi d'un goûter. Une soixantaine de personnes ont pu profiter du spectacle « Léon et Barnabé », proposé par des artistes (locaux) au grand cœur.
2. En avril, les plus grands se sont rencontrés lors d'un tournoi de jeux vidéo qui a réuni une vingtaine de jeunes. Les vainqueurs ont été récompensés par une entrée au « Block Out », une salle d'escalade. Tous nos champions en herbe ont hâte de pouvoir s'affronter de nouveau !!!
3. En mai, le troc aux plantes sur la place de la mairie a réuni une cinquantaine de personnes. Tous ont pu échanger, de beaux plants et de bons plans. Cette matinée était agrémentée d'un concours de tarte à la rhubarbe qui a ravi les papilles et couronné une habitante du village.
4. En mai toujours, Le Foyer Rural a accompagné les enfants pour participer aux jeux intervillages de Ableiges. Cette année, le jeu du spaghetti et le jeu du golf fabriqués par un membre du bureau, ont fait la joie de tous les participants ! Nos 23 Seraincourtois de 7 à 14 ans ont remporté la 3^{ème} place !!!! Bravo les champions ! Un grand merci aux parents qui tout au long de l'après-midi ont supporté les équipes, les ont accompagnés de stand en stand et nous ont aidés à démonter et ranger.
5. En juin, nous avons célébré la fête de la musique et le feu de la Saint Jean. Accompagnés en musique d'une troupe d'artistes locaux (eux aussi), nous avons traversé le village pour nous rendre jusqu'à la roue sèche et allumer le feu. Comme proposé aux Seraincourtois, certains sont venus avec un pique-nique pour prolonger la fête et profiter de la soirée, danser et chanter autour du feu. L'ambiance était au rendez-vous, merci à tous ! Nous avons passé un excellent moment !
6. Fin juin, ce seront les jeux Olympiques Antiques de Sagy et en costumes ! Décalés à la dernière minute, pour cause d'élections législatives anticipées, cela n'a pas refroidi les quelques 30 bénévoles qui avaient décidé de participer ! De 7 à 77 ans, tous prêts à en découdre, nous allons donner le meilleur de nous-mêmes, notre joie et notre bonne humeur pour représenter dignement SERAINCOURT !

L'année est ainsi ponctuée d'événements pour tous les publics, festifs et culturels, connus et appréciés des Seraincourtois, ou testés et proposés pour la 1^{ère} fois. Vous pouvez les retrouver recensés sur un calendrier des activités disponible sur notre page Facebook, lors de nos manifestations ou encore en mairie.

Le conseil d'administration et le bureau du Foyer Rural de SERAINCOURT remercient très chaleureusement, la Municipalité pour son accompagnement, les adhérents, les bénévoles, les sponsors, la Fédération des Foyers Ruraux du Val d'Oise et les associations pour leur aide et leur relais médiatique. Toutes les bonnes volontés qui par leur présence, un mot ou un geste nous encouragent et nous soutiennent.

Le Foyer Rural de SERAINCOURT vous propose une année pleine de bonne humeur, de partage et de culture. N'hésitez pas à nous contacter pour nous poser vos questions, à nous rejoindre pour nous soumettre vos idées, à nous soutenir pour que tous profitent au mieux de ces animations.

Bénévolement vôtre, l'équipe du Foyer Rural

Pour nous contacter :

Foyer.rural.seraincourt@gmail.com



Foyer rural Seraincourt 95



1



2



3



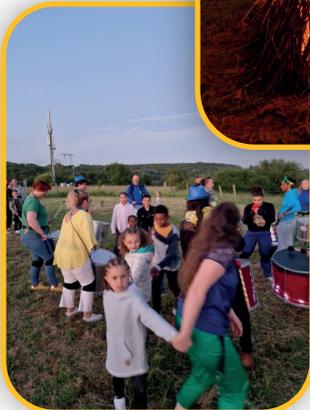
4



5



6



Les Cannes de SERAIN

Bon pied, bon œil, les « cannes de serain » marchent les mercredis et samedis matin tout au long de l'année et quelle que soit la météo (sauf vigilances bien sûr) !

Deux groupes randonnent à des allures et distances différentes, en fonction des capacités de chacun ! Le but est d'allier activité sportive, santé et plaisir sur les sentiers du Vexin, et nous varions régulièrement les destinations pour découvrir d'autres lieux et paysages. Chaque mois, il y a une sortie à la journée qui nous permet de faire une distance plus importante avec pique-nique et gourmandises !

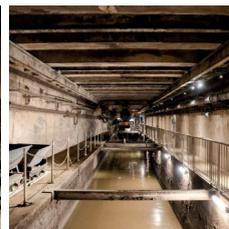
En mai, 30 randonneurs sont partis en Bretagne au domaine de Beg-Porz pas loin de Pont-Aven pour un séjour d'une semaine, avec un guide pour mieux connaître la région.

La marche est une activité sportive accessible à tous, elle permet de faire des connaissances, d'échanger, de découvrir, de partager... dans la bonne humeur ! Un vrai bien-être !

Si vous êtes tentés, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Nous serons présents au forum de l'Association sportive le vendredi 6 septembre !



Musée de la nacre et de la tablette



Les égouts de Paris



Maison d'Emile ZOLA

Nous proposons aussi quelques sorties qui associent la marche et les visites culturelles. Nous sommes allés à Méru (Oise) découvrir le musée de la Nacre, à Paris déambuler jusqu'au Musée des Égouts, et à Medan (Yvelines) visiter la maison de Zola.

Des voyages sont organisés deux fois par an, soit en France, soit en Europe (en 2025 ce sera LA TOSCANE).

Les petits métiers



Le tricot passe temps récréatif, occupe la plupart d'entre-nous et les plus expérimentées savent aider les débutantes. Cette année encore Mireille Gérard passionnée de mosaïque a initiée quelques-unes à cet Art. Le patchwork demande de la patience et de la minutie ; Martine Gauduchon nous transmet son savoir-faire. Alain Siffritt bénévole, nous a rejoint pour quelques séances de modelage à l'argile afin de créer des objets utiles ou décoratifs. Ces ouvrages nous permettent de nous retrouver tous les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardi de chaque mois. Bien souvent, nous partageons aussi de bons gâteaux fait maison. Vous l'aurez compris, on ne s'ennuie pas aux Petits métiers. L'Expo vente de nos travaux manuels se fera le samedi 30 novembre 2024 à la mairie de Seraincourt avec l'accord de Madame Maurice Maire de Seraincourt et le soutien de Madame Touzalin Muriel Présidente du Foyer Rural Seraincourt. La reprise des Petits métiers se fera le 03 septembre 2024 salle des Associations.

Patricia Mur

Responsable des Petits métiers



A.S. Seraincourt gym



La section Gym Agrès/Acro/GR et Cheer aux JO 2024...

« Les Jeux Olympiques ne sont point de simples championnats mondiaux, mais bien la fête quadriennale de la jeunesse universelle, du « printemps humain », la fête des efforts passionnés, des ambitions multiples et de toutes les formes d'activité juvénile de chaque génération apparaissant au seuil de la vie. »

Pierre de Coubertin (1863-1937)

Cette année nous ne pouvions pas passer à côté de cet événement... Alors nous avons voulu participer à notre niveau à cette grande fête, parce que c'est bien là le plus important ; et notre thème de spectacle était tout trouvé.

Tous nos cours, des bébés aux ados, ont pu représenter un pays et porter la « flamme ».

Revenons sur le courant de l'année écoulée :

Dans l'équipe des professeures, nos « historiques », Cécile et Marie ont été rejointes par Mélinda pour les cours du mercredi après-midi (gym acro et agrès) et par Mélissa pour une nouvelle catégorie de cours : les jeux d'équipes, mélange de challenge, de jeux d'agilité, de parcours.

Et toujours présente pour seconder les professeures, notre équipe d'aides moniteurs, Coline, Léna et Julian. Ils ont accompagné et pris en charge des groupes d'élèves toute cette année.

Et nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que Léna et Julian vont passer leur diplôme et pouvoir intégrer l'année prochaine l'équipe des professeurs.

Quant à Coline, ses études l'amènent à Orléans, un peu loin pour nous aider toutes les semaines, mais toujours près de notre cœur de famille gym.

Cette saison était aussi la dernière de Cécile, que nous avons connue élève, que nous avons formée pour devenir professeure de notre section, qui a encadré vos enfants pendant quelques années (on ne dira pas combien), que nous avons vu grandir et devenir maman (doublement cette année) et qui finalement ne nous quittera pas vraiment : elle intègre le bureau de la section pour la saison prochaine !

Notre future saison se profile maintenant et vous retrouverez toutes ces informations auprès de notre bureau à l'adresse mail : asseraincourt.gym@hotmail.com

Alors n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement (différents types de cours et horaires, tarifs...)



Les BB et la flamme



GR



La France au JO et sa tour Eiffel



Final avec tous les groupes



Invasion de limaces

Solutions pour le jardin:

Les remèdes "de grands-mères" circulent nombreux : cendre, marc de café, coquilles d'œufs, "barrières" de Gaillet gratteron, pièges à bières... Faisons le tri : marc, cendre et coquilles disparaîtront à chaque pluie, les pièges à bière demandent pas mal de travail, pour qu'au final d'autres espèces s'y noient. Le gaillet gratteron finira par sécher et composter de son côté. De plus rappelons qu'une seule solution magique n'existe pas, et que, comme souvent au jardin, c'est la conjonction de plusieurs actions qui fait ses preuves !



La prévention:

Favorisez la prédation ! Comme toujours lorsqu'une espèce est très (trop) présente, il faut rétablir un équilibre, proies/prédateurs : hérisson, batraciens, musaraignes, oiseaux sont les prédateurs de la limace, alors offrez leur un environnement accueillant, favorable et... sans pièges ni produits chimiques !

Le recyclage de la matière organique morte est important pour le fonctionnement des chaînes alimentaires (chaînes trophiques), afin de maintenir un équilibre. Les limaces, au même titre que les autres organismes décomposeurs et recycleurs, jouent un rôle important lors de cette transformation. Un sol sain est un sol avec peu de limaces et une bonne diversité d'espèces de mollusques, y compris des escargots.

Le compostage de surface:

Utilisé en permaculture, le compostage de surface est une solution assez efficace ! De quoi parle-t-on ? Cela consiste à venir mettre les résidus organiques (épluchures de légumes, adventices) directement sur vos planches ou buttes de culture, au pied de vos jeunes plants. Pourquoi : car ces matières organiques fraîchement produites seront une nourriture très appréciée des mollusques gastéropodes ! Vos "déchets" organiques déposés sur quelques centimètres à même le sol du potager et recouverts par un paillage L'essentiel est de maintenir l'équilibre naturel dans son jardin en diversifiant les petits habitats et en respectant les plantes et les animaux sauvages qui s'y trouvent.



Connaissez-vous le jardin de pluie ?

Principe de fonctionnement

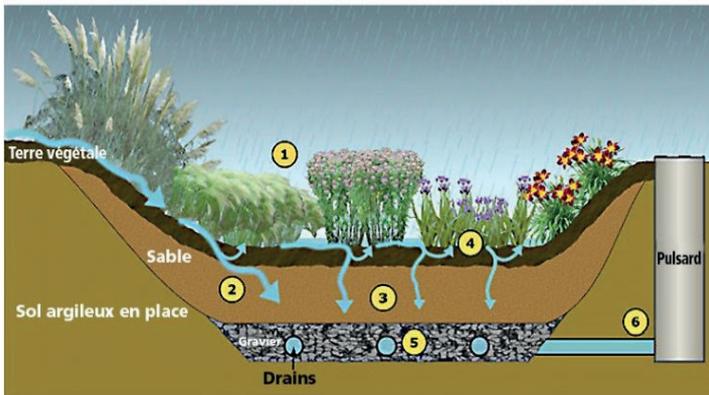
Ce qui différencie le jardin de pluie d'une mare ou d'un bassin est que l'eau s'infiltre dans ce cas précis dans le sol, à travers un substrat perméable et humide qui joue le rôle d'îlot de filtration. Quand il pleut abondamment, l'eau s'accumule dans la zone humide et en période de sécheresse, l'îlot s'assèche.

L'îlot humide joue le rôle d'un marais filtrant à petite échelle. Il est planté de plantes indigènes palustres et de quelques aquatiques, qui sont des épuratrices. En règle générale, le jardin de pluie est sec et l'eau y est drainée en 12 à 48h. Il joue pleinement son rôle de zone tampon lors d'épisodes pluvieux intenses.



Coupe d'un jardin de pluie avec drain

<https://www.columbus.gov/Templates/Detail.aspx?id=53960>



Coupe d'un jardin de pluie

Construire un jardin de pluie

Choix de l'emplacement : prévoir de placer l'îlot à proximité d'une gouttière et si possible dans un point bas du terrain. Il vous faudra creuser une petite fosse qui formera ensuite le massif fleuri et drainant. Il faut donc choisir un endroit qui n'est pas un lieu de passage régulier.

Dimensionner le jardin de pluie : pour calculer la taille de l'îlot, prendre en compte la surface au sol de la partie du bâtiment (pas la surface de toiture) qui alimente les gouttières concernées en m². Exemple : un pan de toiture recouvrant une surface au sol de 6 x 4 mètres = 24 m². Calcule du volume nécessaire au stockage d'eau : 24 x 002 = 0,48 m³. Sachant que les gravats ne laissent que 30 à 40% de disponibles pour le stockage d'eau (soit environ 1/3 de l'îlot), la fosse créée devra donc être trois fois supérieure au besoin de stockage.

Creuser la "fosse" du jardin de pluie : délimiter l'espace et creuser à la pelle/bêche/pioche ou par des moyens mécaniques, le volume nécessaire.

Alimentation en eau depuis la gouttière : branchez un tuyau depuis la dérivation de votre gouttière ou bien du trop-plein du récupérateur d'eau de pluie.

Remplissage de l'îlot humide : remplir de gros cailloux (taille de 2 à 7 cm) au fond sans les tasser. De la terre peut être ajoutée en surface pour implanter des végétaux, ou par mottes seulement aux endroits qui seront plantés.

Plantation : hélrophytes, baldingère faux-roseaux, salicaria, vulgaris, ulmaria, palustris, officinalis et bien d'autres encore.



Réponse à la tribune libre de l'opposition du précédent bulletin

Oui, on peut, quelquefois, avoir des désaccords, mais être anti-tout n'est pas le meilleur moyen de faire avancer les réalisations nécessaires au village. Sur l'ensemble des bulletins d'information que nous recevons, les tribunes des opposants annoncent les tops et les flops, sur le bulletin de notre commune, nous ne retrouvons, non pas les flops, mais du dénigrement, souvent injustifié. La possibilité des élus pour répondre favorablement à toutes les demandes d'administrés, est encadrée par des textes, des recommandations et des coutumes, qui bien souvent, par certains, sont remis en cause, pour convenance personnelle, au mépris du bien commun.

Exceptionnellement, sur les tribunes de janvier, nous pouvions lire sur l'une d'elle " *Nous n'avons pas jugé utile de polémiquer*" et sur l'autre, dont l'auteur ne peut y renoncer, mais qui, depuis que Madame le Maire, a laissé les élu(e)s lui demander de s'expliquer sur ses déclarations insultantes et mensongères, devient un bavard prudent, pour ne pas prendre le retour de bâton qu'il nous tend. D'ailleurs, chacun pourra constater que sa dernière tribune est restée à 90% vierge. Prudence oblige ! Pourquoi n'a-t-il pas profité de la place laissée libre pour annoncer ses projets, lui qui s'interroge sur la salle polyvalente, l'école et même sur la vidéoprotection qui est en cours de réalisation. Nous rappelons à ce dernier qu'il fait partie de la commission travaux / bâtiments, son avis et ses propositions pourraient et devraient être constructifs.

Le mandat se termine dans deux ans, montrez votre implication et donnez enfin vos points de vue sur les sujets que vous mettez en avant. Ce comportement vous permettra de répondre aux questions que vous pose, d'après vos dires, une majorité d'administrés et qui restent pourtant sans réponse.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

SERAINCOURT - UN AUTRE AVENIR

SERAINCOURT NOTRE VILLAGE

Cher(es) ami(es),

Dans la période troublée que nous vivons, nous ne parlerons pas de la situation actuelle de notre village après plus de 10 ans de gestion par Mme Maurice et ses 2 équipes, il est temps de tourner la page. Dans un peu plus d'un an nous aurons des raisons d'espérer à un meilleur avenir ensemble.

Pour en finir définitivement avec ce mal-être ambiant, il faut faire exactement l'inverse de ce qui a été fait jusqu'à présent par les équipes en charge de l'administration de notre commune, notre bien-être passera d'abord par le respect mutuel des uns envers les autres, tous les administrés devront être traités à égalité, éviter à tout prix les clivages et les clans, oublier nos divisions, nos conflits car un maire et son équipe c'est avant tout rassembler tous les habitants, être à leur service et non l'inverse, tout ceci demande beaucoup de dévouement, de l'écoute et de l'action pour satisfaire vos besoins et vos envies tout en maîtrisant les cordons de la bourse.

Pour atteindre ce bien-être, il faudra une équipe associant les expériences des uns et des autres mais surtout du sang neuf pour re-dynamiser ce village qui s'est replié sur lui-même au fil du temps, l'intérêt général c'est des projets fédérateurs, qui aient un impact signification sur notre quotidien et qui favorisent ce qui fait la vie d'un village, l'école et les associations. Un seul objectif "rassembler".

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances d'été, profitez bien, nous vous attendons à la rentrée en pleine forme.

J-L VINOLAS



L'association Sportive de Seraincourt se réinvente toujours

Cette jeune dame d'un peu plus de 50 ans, aime rester créative et à l'écoute de ses adhérents. Elle s'est habillée cette année d'un nouveau logo et vous prépare de belles surprises pour la saison prochaine : de nouvelles activités et de nouveaux professeurs.

A compter de septembre, nous accueillerons donc entre autres Awa et Camille, pour des cours de Hip Hop et d'Éveil Musical. Des cours de pilâtes et de gym adaptée seront assurés par Nelly ; et Julian et Léna intègrent l'équipe des professeurs en gym agrès/acro.

L'ensemble de nos cours historiques (danse moderne, latino fit dance, gym d'entretien, gym agrès, acro, cheer/GR, judo, ju-jitsu, taï so, sophro, yoga, stretching postural et marche) rejoint l'an passé par l'activité « jeux d'équipes », s'agrandit ainsi un peu plus chaque année.

Merci à l'ensemble de nos professeurs qui nous offrent en chaque fin de saison de superbes RDV : spectacles, remises de ceinture, repas.

Notre nouvelle publicité avec l'ensemble de nos activités arrive bientôt dans vos boîtes aux lettres, n'hésitez pas à nous contacter : as.seraincourt.secretariat@gmail.com

Bienvenue aux nouveaux

Seraincourtoises et
Seraincourtois

6 naissances

3 mariages

1 baptême civil



Èlia
29/01/2024



Kataleya
21/03/2024

Nos sincères condoléances aux 6 familles qui ont perdu un proche.

Bulletin d'informations Municipales

Directeur de la publication : Anne - Marie MAURICE. **Responsable commission information :** Pierre ARDITTI.

Commission information : Corinne CHABRIT, Candice ENEE, Marie Lyne SCHEMBRI, Vincent SIMON.

Création et réalisation : Pierre ARDITTI

Impression : JASSON-TABOUREAU. **Dépôt légal à parution.**



Mairie de SERAINCOURT

12, rue des vallées

95450 SERAINCOURT

Tél : 01 34 75 40 39 - Fax : 01 34 75 76 95

www.seraincourt95.fr

mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Horaires

Mardi : 13h - 19h30

Vendredi : 13h –17h45

Samedi : 9h –12 h

